

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic P 280 FS Formerly MSeal P 280FS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/29/2021
3.0	03/25/2024	000000260446	Date de la première version publiée: 08/04/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Sikalastic P 280 FS Formerly MSeal P 280FS

Code du produit : 000000000050002018

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.

Adresse : 601 DELMAR AVE
Pointe-Claire QC H9R 4A9

Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Revêtement de plancher

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 2

Irritation cutanée : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic P 280 FS Formerly MSeal P 280FS

Version 3.0 Date de révision: 03/25/2024 Numéro de la FDS: 000000260446 Date de dernière parution: 03/29/2021
Date de la première version publiée: 08/04/2020

tique

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H402 Nocif pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

Sikalastic P 280 FS Formerly MSeal P 280FS

Version 3.0 Date de révision: 03/25/2024 Numéro de la FDS: 000000260446 Date de dernière parution: 03/29/2021
Date de la première version publiée: 08/04/2020

peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : ester méthacrylique

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
méthacrylate de méthyle	Méthacrylate de méthyle	80-62-6	>= 60 - < 90
N,N-diméthyl-p-toluidine	N,N-Diméthyl-p-toluidine	99-97-8	>= 1 - < 5
Diméthacrylate de 2,2'-éthylènedioxydiéthyle	Diméthacrylate de triéthylèneglycol	109-16-0	>= 1 - < 5
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	>= 0 - < 1

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic P 280 FS Formerly MSeal P 280FS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/29/2021
3.0	03/25/2024	000000260446	Date de la première version publiée: 08/04/2020

-
- | | | |
|---------------------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux | : | Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
Retirer les vêtements souillés. |
| En cas d'inhalation | : | Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme.
En cas de gêne respiratoire, aider le patient à respirer et consulter un médecin immédiatement. |
| En cas de contact avec la peau | : | Laver à fond avec de l'eau et du savon.
En aucun cas n'utiliser de solvant.
En cas d'irritation, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Enlever les verres de contact. Maintenir les paupières ouvertes et nettoyer abondamment avec de l'eau fraîche et propre ou une solution de rinçage d'œil puis consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : | Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.
Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.
Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : | Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Susceptible de provoquer le cancer.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Avis aux médecins | : | Traiter de façon symptomatique. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|----------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO ₂) |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | jet d'eau |
| Produits de combustion dangereux | : | vapeurs nocives
oxydes d'azote
fumées
noir de carbone
oxydes de carbone |
| Information supplémentaire | : | Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.
Le récipient peut monter en flèche ou exploser sous l'effet de la chaleur du feu.
Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic P 280 FS Formerly MSeal P 280FS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/29/2021
3.0	03/25/2024	000000260446	Date de la première version publiée: 08/04/2020

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Enlever toute source d'ignition. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Le produit/la substance peut former des mélanges explosibles avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les points bas et ainsi être en contact avec une source d'ignition située à une distance importante.

Conseils pour une manipulation sans danger : Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic P 280 FS Formerly MSeal P 280FS

Version 3.0 Date de révision: 03/25/2024 Numéro de la FDS: 000000260446 Date de dernière parution: 03/29/2021
Date de la première version publiée: 08/04/2020

- Conditions de stockage sûres : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Les vapeurs peuvent se déplacer au niveau du sol et s'enflammer à distance du point de manipulation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le matériel électrique doit être protégé selon la norme appropriée. Garder les conteneurs bien fermés. Défense de fumer. Éviter les accès non autorisés. Les conteneurs ouverts doivent être refermés hermétiquement avec précaution.
- Matières à éviter : Séparer des substances non compatibles. Voir la rubrique 10 de la FDS - Stabilité et réactivité.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
méthacrylate de méthyle	80-62-6	STEL	100 ppm 410 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	50 ppm 205 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	50 ppm	CA BC OEL
		STEL	100 ppm	CA BC OEL
		TWA	50 ppm	ACGIH
		STEL	100 ppm	ACGIH
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Vapeurs et aérosols inhalables)	2 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP (la poussière inhalable et la fraction vapeur)	2 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable et vapeur)	2 mg/m ³	ACGIH

- Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation satisfaisante surtout dans les zones confinées. Les ventilateurs d'extraction doivent être antidéflagrants.

Équipement de protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic P 280 FS Formerly MSeal P 280FS

Version 3.0 Date de révision: 03/25/2024 Numéro de la FDS: 000000260446 Date de dernière parution: 03/29/2021
Date de la première version publiée: 08/04/2020

- Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.
Porter un masque à filtre de particules / pour vapeurs organiques certifié NIOSH (ou équivalent).
- Protection des mains
- Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.
- Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.
tablier antistatique
- Mesures de protection : Éviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Éviter le contact prolongé et intensif avec la peau.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
- Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : bleu
- Odeur : douce, type ester
- Seuil olfactif : non déterminé
- pH : Non applicable
- Point de fusion/point de congélation : -48 °C

Sikalastic P 280 FS Formerly MSeal P 280FS

Version 3.0 Date de révision: 03/25/2024 Numéro de la FDS: 000000260446 Date de dernière parution: 03/29/2021
Date de la première version publiée: 08/04/2020

Point d'ébullition	:	100 °C
Point d'éclair	:	9 °C
Taux d'évaporation	:	> 1 (Acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (liquides)	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	27.8 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	3.1 (Air = 1.0)
Densité relative	:	0.98
Densité	:	0.98 g/ml (25 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	430 °C
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	13 cps (25 °C)
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	N'est pas un oxydant.

Sikalastic P 280 FS Formerly MSeal P 280FS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/29/2021
3.0	03/25/2024	000000260446	Date de la première version publiée: 08/04/2020

Point de sublimation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter : Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

Matières incompatibles : Des bases fortes
Acides
Agents oxydants

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic P 280 FS Formerly MSeal P 280FS

Version 3.0 Date de révision: 03/25/2024 Numéro de la FDS: 000000260446 Date de dernière parution: 03/29/2021
Date de la première version publiée: 08/04/2020

IARC Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme
N,N-diméthyl-p-toluidine 99-97-8

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic P 280 FS Formerly MSeal P 280FS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/29/2021
3.0	03/25/2024	000000260446	Date de la première version publiée: 08/04/2020

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.
- Emballages contaminés : Les récipients vides non nettoyés peuvent contenir des gaz qui peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Eviter toutes sources d'ignition.
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

- Numéro ONU : UN 1866
Nom d'expédition des Nations unies : RÉSINE EN SOLUTION
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
Dangereux pour l'environnement : non

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 1866
Nom d'expédition des Nations unies : Resin solution
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353

Code IMDG

- Numéro ONU : UN 1866
Nom d'expédition des Nations unies : RESIN SOLUTION
Classe : 3
Groupe d'emballage : II

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic P 280 FS Formerly MSeal P 280FS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/29/2021
3.0	03/25/2024	000000260446	Date de la première version publiée: 08/04/2020

Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E
Polluant marin : non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Numéro ONU : UN 1866
Nom d'expédition des Nations unies : RÉSINE EN SOLUTION

Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
Code ERG : 127
Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Insti-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic P 280 FS Formerly MSeal P 280FS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/29/2021
3.0	03/25/2024	000000260446	Date de la première version publiée: 08/04/2020

tut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 03/25/2024
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR